



AESH : Mise en place des PAS, menaces de licenciements, refus par le ministère du statut de fonctionnaire d'Etat pour tous.les les AESH ... Inacceptable !

Toutes et tous en grève et au ministère mardi 9 juin !

Pour l'abandon des PAS et des avenants aux contrats des AESH, élargissant leurs secteurs d'affectation !

Le ministère avance à marche forcée dans la généralisation des pôles d'appui à la scolarité (PAS), dont 27 devraient être mis en place dans notre département à la rentrée ! Le Directeur académique du Val-de-Marne a annoncé que les 73 PIAL deviendraient 58 PAS à la rentrée 2027 ; ainsi, mécaniquement, la zone d'intervention des AESH sera élargie ! **Ils et elles pourraient être affectés sur davantage d'écoles et établissements, y compris des établissements privés !**

La mise en œuvre des PAS aura donc pour conséquence une nouvelle dégradation des conditions de travail des AESH ainsi que des conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap !

Pire ! Dans les départements voisins, dans notre académie **et à partir du 8 juin dans le Val-de-Marne**, les AESH reçoivent des avenants à leurs contrats avec une extension du nombre d'établissements dans lesquels ils devraient effectuer leurs missions. **En l'absence de réponse ou de signature de ces avenants dans un délai d'un mois, les AESH seront tout simplement licenciées !**

3000 AESH manquent dans notre département, comme nous l'avons massivement exprimé par la

grève et la manifestation au ministère le 15 janvier. Alors que le Directeur académique avait précisé en janvier que « 500 élèves étaient scolarisés en classe ordinaire, bien que leur notification première soit en dispositif ou structure médico-sociale (UE, IME ou ITEP) », il confirmait en GT le 26 mai que les PAS n'apporteront pas de solution aux besoins de ces élèves.

Cette situation est totalement inacceptable : abandon des PAS et des avenants ouvrant la voie au licenciement des AESH !

Au-delà des personnels, ce sont les élèves qui payent le prix de ces mesures car les conditions de scolarisation et d'apprentissage vont se dégrader. **Nos organisations syndicales réaffirment leur revendication commune que les 27 postes pris sur les moyens d'enseignement pour la mise en œuvre des PAS soient réaffectés immédiatement aux ouvertures de classes nécessaires ! Elles refusent que les conditions de travail des AESH soient encore plus dégradées.**

Elles demandent ensemble des moyens à hauteur des besoins pour les services publics, notamment l'éducation nationale, le secteur hospitalier, l'enfance et la petite enfance.



Pour un statut de fonctionnaire d'Etat pour tous.tes les AESH ! Pour un salaire à temps complet pour 24 heures d'accompagnement !

Le ministère de l'Education nationale a présenté, dans un groupe de travail le 20 mai, les propositions inacceptables du rapport conjoint de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche et de l'inspection générale des affaires sociales « *sur le rôle et les missions des AESH* » :

- **la fonctionnarisation de 10 à 20% des AESH dans un corps « d'assistants d'accessibilité »**, fonctionnaires de catégorie B à temps plein (1607h/an), avec des missions élargies et

dénaturées (accompagnement dans un service à la classe et non plus de manière individuelle, responsable du bon fonctionnement du matériel adapté, de l'encadrement des AESH et de leurs formations, ...).

- et pour les autres AESH : « **Maintien d'AESH contractuel.les** pour exercer la mission d'accompagnement des élèves en situation de handicap afin de maintenir un recrutement au fil de l'eau. »

Pour nos organisations syndicales, ces annonces sont inacceptables et ne répondent en rien à nos revendications ! Le ministère doit abandonner les préconisations présentées le 20 mai et répondre aux revendications urgentes des AESH, à nos revendications communes :

- La création d'un statut de fonctionnaire d'Etat catégorie B pour tous.tes les AESH, avec un salaire à temps complet pour 24 heures d'accompagnement des élèves en situation de handicap
- Le recrutement d'AESH à hauteur des besoins pour que toutes les notifications d'accompagnement prononcées par la MDPH 94 soient respectées
- L'abandon de l'acte 2 de l'école inclusive, l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation ; le retrait des avenants !
- L'abandon des PAS et l'utilisation des 27 postes qui leur sont réservés pour répondre immédiatement aux demandes d'annulation de fermetures et d'ouvertures de classes
- La création massive de postes d'enseignant·e·s spécialisé·e·s à hauteur des besoins de psychologues scolaires, d'infirmier·e·s, de médecins, d'assistantes sociales
- Le respect des orientations dans les dispositifs ULIS (TSA, TFC, ...), UEEA, UEMA et l'augmentation du nombre de personnels titulaires à hauteur des besoins notifiés par la CDAPH
- Des moyens à hauteur des besoins pour les services publics, notamment l'éducation nationale, le secteur hospitalier, l'enfance et la petite enfance

Nos organisations syndicales appellent tous et toutes les AESH du Val-de-Marne à se mobiliser par la grève le 9 juin et à participer massivement au rassemblement intersyndical au ministère à 14 heures (Métro Solférino).

Toutes les AESH grévistes peuvent solliciter la caisse de grève intersyndicale AESH créée lors de la mobilisation de 2022 contre les avenants imposant une heure de travail supplémentaire non rémunérée.

Rappel : les AESH n'ont pas à remplir de déclaration d'intention de grève.